

Reversement d'une partie de la MERRI socle aux services

**Méthodologie
définition & calcul des indicateurs,
et bon usage des ressources**

Anne LANGELLIER, DGA

Carl PICARD, Data Manager DRCI

Eléments de contexte

Préambule

- Un financement historique dans le cadre de l'intéressement des pôles, mais peu lisible
- Interrogation régulière (permanente?!) : « *où passent les crédits des SIGAPS / SIGREC ?* »
 - Initialement, ces crédits sont conçus par la DGOS comme un remboursement des coûts engendrés par les activités de recherche, enseignement et innovation
 - Ils sont en totalité reversés aux pôles, via les CREA (à N+2 environ) -> manque de lisibilité ++
- Sujet d'actualité d'importance
 - Levier d'attractivité et de fidélisation des personnels
 - Levier de motivation et de cohésion d'équipes

Situation en 2022

- Habituellement : moyenne CHUAP de validation manuelle : entre 65 et 75 %
- Travail important de sensibilisation des acteurs en 2023 : taux global CHUAP : 86%
- 3 pôles à 98%

Réflexion menée en 2023

Fil rouge du projet

Les réflexions principales qui ont conduit à la proposition :

- Choisir l'échelon du service plutôt que celui du pôle
 - Échelon plus pertinent : projets de recherche, inclusions, spécialité médicale, ...
 - mesure 18 du Ségur qui vise à « *réhabiliter le rôle et la place du service au sein de l'hôpital* »
- Ne pas mettre en jeu l'équilibre financier de l'établissement, donc maintien d'un reversement très majoritaire aux pôles comme actuellement
- Tester un dispositif incitatif, avec un effet rapide des actions mises en œuvre pour améliorer les indicateurs
- Garantir l'utilisation pour la recherche de manière dynamique

Organisation 2024

Maintien de dépenses financées CHU

Un Département de la Recherche certifié ISO 9001 depuis 2019 consolidé par un financement pris sur ressources CHUAP :

- Compléter les charges non couvertes de la DRCI
- Financer le CRC (socle, pédiatrique, cancérologique)
- Compléter le financement du CRB
- Financer les corrections d'anglais, frais de publication A+/A/B, les coûts d'assurance des projets

Méthodologie générale

Prélèvement d'un montant de 10% (1,6 M€) du montant sur le montant de la dotation globale MERRI de l'établissement **pour des actions fléchées « recherche » à la main des services**, en commençant par 1 000 000 € pour 2024 :

Attribution de 250 000 € à l'AOL

Fléchage du reliquat : 750 000 € (puis environ 1,4M€)

- Une part en dotation fixe:
 - Fixée à 10% du reliquat (= 75 000 €)
 - Répartie à l'ensemble des services sans condition
- Une part en dotation variable (= reliquat - dotation fixe) : 675 000 € à répartir aux services au prorata d'indicateurs

Méthodologie générale

- Condition d'éligibilité à la dotation variable :

Minimum de 90 % de validation manuelle dans SIGAPS au moment de l'export des données à la DGOS de l'année en cours (% de VM en 2023)

- Calcul du montant maximum de la part variable de chaque service :

$$\text{Montant} = \text{part variable globale} \times \frac{\text{Score fractionnaire SIGAPS du service}}{\text{Score fractionnaire SIGAPS du CHUAP}}$$

Méthodologie générale

- Si 90% de validation manuelle (éligibilité)
 - ↳ 50 % du montant maximum de la part variable du service acquis
- Puis attribution des 50 % restants selon les indicateurs :
 - 10 % selon l'indicateur Conventions uniques (vs médiane)
 - 10 % maximum selon l'indicateur Publications A+, A, B (2,5% par publication)
 - 10 % selon l'indicateur Lettres d'intention (ratio ETP & médiane)
 - 10 % selon l'indicateur Projets promus / financés (ratio ETP & médiane)
 - 10 % selon l'indicateur Dotation Recherche (SIGAPS+SIGREC) / ETP & médiane)

Reversement 2024

- Pour le reversement 2024 :
 - Montant minimum alloué : 937,50 € (= dotation fixe répartie entre tous les services, service sans activité de recherche)
 - Montant maximum alloué : $\approx 50\,702$ €
 - Montant médian : $\approx 4\,594$ € (5444 € hors services avec dotation fixe uniquement)

Utilisation des crédits

Charte d'utilisation des crédits

- **Publications :**
 - Frais de publications pour les revues de rang SIGAPS C, D, E et NC ;
 - Frais de traduction d'article écrit en français ;
- **Achats bibliographiques** pour des revues référencées dans PubMed / Medline ;
- **Coûts et surcoûts de projets** promus ou en cours de promotion par le CHU (ttes dépenses confondues y compris RH) = financement et/ou complément de financement de protocole de recherche clinique ;
- **Equipement** pour la recherche avec obligation :
 - coût maintenance + consommables pour la recherche
 - d'être en lien avec un protocole de recherche promu ou en cours de soumission

Charte d'utilisation des crédits

- **Frais de formation** ponctuelle à la recherche y compris pour les internes, dans des domaines particuliers, pour les cas ne bénéficiant pas des dispositifs de prise en charge existant au sein de l'établissement ou hors formations réglementaires
- **Cabinet Conseil** en montage de projet et prestation de sociétés expertes externes (rédaction de Brochure investigateur, accompagnement de projets européens ...) : NB : marchés publics
- **Stages** Master, Diplôme Universitaire
- **Frais de mission** recherche (congrès, déplacements ...) avec remboursement selon les dispositions réglementaires
- **Recrutement** de personnel recherche

↳ **Crédits périssables sous 3 ans** : les crédits 2024 doivent être utilisés avant fin 2026

Le reliquat après versement aux services

A définir en fonction du volume financier et des nécessités :

- soutenir la structuration des axes prioritaires du CHU / UPJV en termes de recherche par le biais de financements dédiés transversaux
- cofinancer le CRC de manière fléchée
- projets stratégiques, d'innovation,
- ...

Des interrogations ?